

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2016/04  Paraphe : <b>FS</b>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2016/04</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 18

Votants : 20

POUR : 20 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le premier février deux mille seize, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 25/01/2016

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Madame Agnès MERCIER et Messieurs Claude ADAM, Tony BESANCON, Dominique CARPENTIER, Jean-Pierre CORNEILLE, Frédéric COURVOISIER CLEMENT, Claude DEBOURCES, Yann DUGARD, Philippe ETIENNE, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Michel MEIS, Jean-Yves PIC, Jean-Pol RICHELET, Francis SIGNORET et Benoît SINGLIT.

Représentés : Monsieur Jacques BOUILLON donne pouvoir à Monsieur Olivier GODART, Madame Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à Monsieur Yann DUGARD.

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CULTURE DU COEUR**

Vu la délibération n°DC2015/104 du Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2015 déléguant au Bureau Communautaire la détermination des tarifs appliqués au Parc Argonne Découverte notamment ;

Vu la délibération n°DB2015/48 du Bureau en date du 7 décembre 2015 fixant les tarifs 2016 du PAD ;

Vu la demande formulée par l'association « Cultures du Cœur » en date du 17 décembre 2015 ;

Après en avoir délibéré, le bureau :

- AUTORISE le Président à signer une convention de partenariat avec l'association Cultures du Cœur Champagne-Ardenne visant à permettre un accès gratuit au PAD en 2016 sur la base de 15 entrées Adultes et 20 entrées Enfants
- Considérant que ce partenariat tient plus d'une politique sociale que d'une action de promotion du PAD, DECIDE que cette dépense sera supportée par le Budget Général.

Le Président,

Francis SIGNORET

